



Proposition

Assurance des pertes sur débiteurs (APD)

AXA Assurances SA (ci-après «AXA»)
et le
Proposant

| | | |
|-----------------|------------------|---------------|
| Siège* | Rue* | NPA/localité* |
| _____ | _____ | _____ |
| Adresse postale | Rue/case postale | NPA/localité |
| _____ | _____ | _____ |
| E-mail* | Téléphone* | Fax |
| _____ | _____ | _____ |
| Intermédiaire | Rue/case postale | NPA/localité |
| _____ | _____ | _____ |

concluent la police ci-après (les champs marqués d'un * sont obligatoires).

Les détails de ce contrat d'assurance sont réglés dans la police, dans les conditions générales d'assurance (CGA) figurant plus loin, dans les éventuelles conditions particulières d'assurance (CPA) ainsi que dans les avenants actuels et éventuellement futurs. Tous ces documents font partie intégrante du contrat d'assurance.

| | | |
|--|-------|-------|
| Données générales du contrat | Début | Durée |
| | _____ | _____ |
| Activité | | |
| <input type="checkbox"/> Commerce/Production | _____ | |
| <input type="checkbox"/> Services | _____ | |
| <input type="checkbox"/> Autres | _____ | |

Risque assuré Défauts de paiement supposés ou avérés selon les CGA.

Récapitulatif de la prime nette (provisoire) Prime de base annuelle: 250 CHF

Le montant de la prime pour les limites de débiteur mentionnées au point C1 CGA peut être consulté sur le portail en ligne [AXA.ch/dav](https://www.axa.ch/dav). Les primes incluent déjà toutes les taxes légales. Les achats de couverture effectués sur ce portail en ligne sont imputés sur la prime de base annuelle.

Franchise par événement 20%

Question de la proposition Accordez-vous à tous vos clients un délai de paiement supérieur à 90 jours?
 Oui Non



Assurance des pertes sur débiteurs (APD)

Déclaration de confidentialité

En tant que preneur d'assurance, le proposant s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité les communications d'AXA qui lui sont destinées, par exemple les décisions concernant les limites de débiteur et les explications éventuelles qui y sont liées. Il dégage AXA de toute responsabilité pour les éventuelles prétentions qui pourraient être émises dans le cas où il communiquerait à des tiers des informations confidentielles.

Par la signature de cette proposition, le proposant confirme:

- avoir reçu les conditions générales d'assurance (CGA),
- avoir été informé sur l'essentiel du contenu du contrat d'assurance,
- avoir été informé sur les modalités de traitement des données personnelles conformément aux CGA,
- vouloir souscrire les assurances mentionnées dans cette proposition conformément aux CGA et à d'éventuelles conditions particulières d'assurance (CPA).

Le proposant est lié pendant 14 jours par la présente proposition.

Par la signature de cette proposition, le proposant autorise AXA à se procurer et à traiter les données nécessaires à l'examen de la proposition, à l'exécution du contrat, au règlement des sinistres et à la lutte contre la fraude. AXA traite les données à caractère personnel conformément aux dispositions légales applicables et met à disposition des informations notamment sur le but du traitement de données, la nature des fichiers, les destinataires ainsi que la conservation des données sur AXA.ch/protection-donnees. À des fins de simplification administrative dans le cadre de l'exécution du contrat, les données peuvent être partagées avec d'autres sociétés du Groupe AXA ainsi qu'avec des partenaires mandatés, ou leur être transmises.

Service compétent

Nom et prénom

AXA Assurances SA
Credit, Surety & CLP
Thurgauerstrasse 36/38
Case postale 6938
8050 Zurich

Téléphone +41 58 215 25 25
credit.support@axa.ch

Lieu et date d'établissement
de la proposition

Signature du courtier/de l'intermédiaire

Signature du proposant

Informations internes

Agence CG

BC

Autres: courtier/intermédiaire